

LE CSE DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

RÔLE, COMPÉTENCES ET MOYENS DE FONCTIONNEMENT DU CSE DANS LES TPE

PROGRAMME DE LA FORMATION

LE CSE : UNE OBLIGATION DÈS 11 SALARIÉS

- › Zoom sur la fusion des anciennes instances représentatives du personnel
- › La différence entre un CSE dans les entreprises de plus de 50 salariés et moins de 50 salariés
 - l'absence de personnalité morale, de budget spécifique
 - un embryon d'attribution économique
 - pas de recours possible à l'expertise
- › La mise en place des CSE par voie conventionnelle
- › Le calcul des effectifs

Exposé interactif

MOYENS DE FONCTIONNEMENT DES ÉLUS AU CSE

- › Dispositions générales - Le secret professionnel
- › Heures de délégations et liberté de déplacement, droit d'affichage, droit à la formation
- › Le local du comité - Recours à la visioconférence
- › Réunions du comité et représentation de l'employeur aux réunions
- › La négociation et la validation des accords en l'absence de délégués syndicaux

Quiz

COMPÉTENCES DU CSE DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

- › La réclamation et la saisie de l'inspection du travail
 - différencier réclamation et revendication
 - procédure de la réclamation et ses suites
 - l'inspection du travail : compétence, saisie et moyens de l'inspecteur du travail

LES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITION DE TRAVAIL (SSCT)

- › L'obligation de moyen renforcé en matière de SSCT
 - les responsabilités de l'employeur en matière de SSCT
 - les principes généraux de la prévention
 - la sécurité est l'affaire de tous : les acteurs de la prévention
 - les enquêtes et visites obligatoires du CSE
 - les informations remises par l'employeur : la documentation
 - les avis obligatoires et consultatifs des membres du CSE

Etude de cas

Mise en situation

Vidéo

DROIT D'ALERTE ET DROIT DE RETRAIT DU CSE DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

- › Cas d'atteinte au droit des personnes
- › Le danger grave et imminent
- › Le droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement
- › Le droit de retrait

Cas pratique

L'ANALYSE DES RISQUES PROFESSIONNELS

- › Les notions de risques professionnels, accident du travail, de trajet, maladies professionnelles
 - les AT/MP : différence, déclaration, obligations de l'employeur/du salarié, l'enquête
 - les notions de risques psychosociaux et l'épuisement professionnel
 - la lutte contre le harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes
 - les méthodes d'analyse : l'arbre des causes et ITAMAMI

Cas pratique

Vidéo

Quiz

OBJECTIFS

- Se représenter le rôle d'un élu au CSE.
- Définir son positionnement vis à vis de l'employeur et des salariés.
- Identifier les compétences du CSE et ses moyens d'actions en tant qu'élu.
- S'approprier les étapes de la réalisation des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation dédiée aux élus des entreprises de moins de 50 salariés
- Une formation offrant une vision complète de son rôle d'élu du CSE
- Des supports riches, applications pratiques et points réguliers tout au long de la formation pour retenir et repartir avec les informations essentielles à l'exercice de son mandat

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Élus titulaires ou suppléants dans les entreprises de moins de 50 salariés

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 170 € HT - Réf : DTW-CTPE

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
les 23 et 24 octobre 2023

